

Le tableau de bord de la CLE 2018

L'Observatoire de l'Eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

- Rédigé à partir des données 2017 -



Tableau de bord Rance Frémur baie de Beaussais :
Outil de suivi et de communication pour le territoire
d'eau

Le SAGE Rance Frémur baie de Beausseis

1330 km²

100 communes

2 départements

200 000 habitants

140 km de littoral

1600 km de cours d'eau

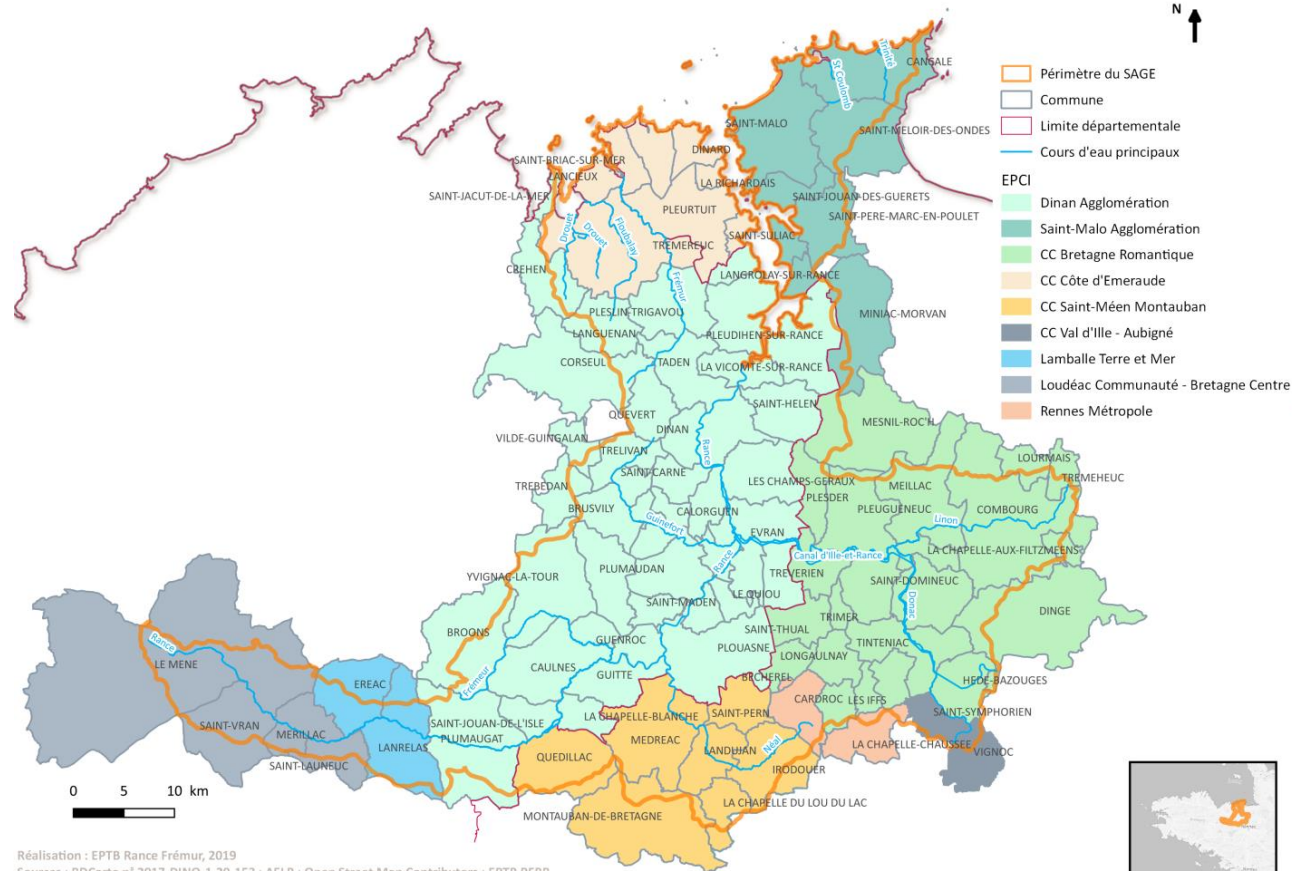
9000 ha de zones humides

20 M m³ d'eau prélevés

- SAGE approuvé en 2004 & révisé en 2013

- Principaux objectifs :

- Atteinte / maintien du bon état des milieux aquatiques
- Satisfaction des usages littoraux
- Alimentation en eau potable durable



Le tableau de bord du SAGE

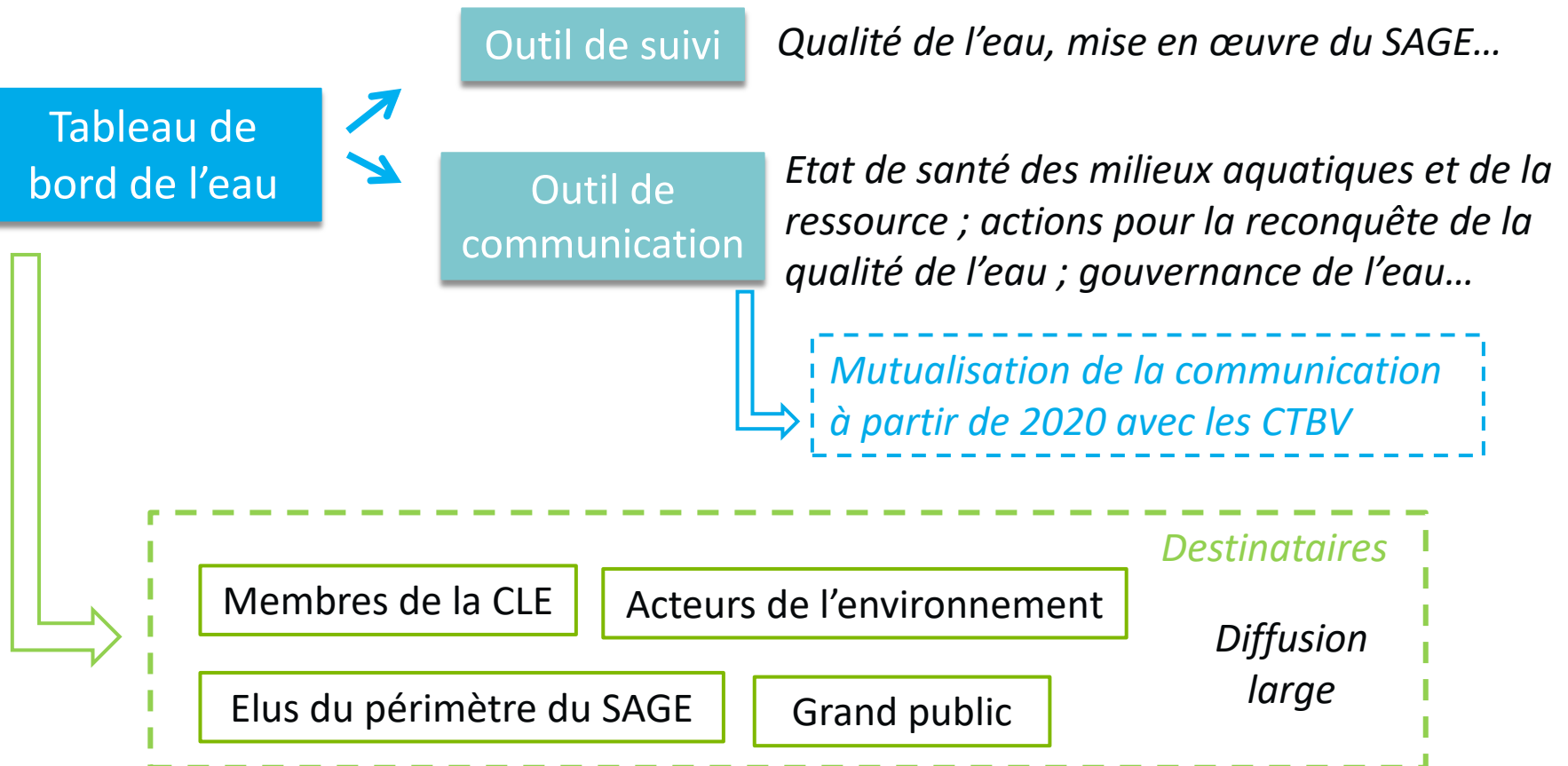
- Edition annuelle → 5 tableaux de bord édités
 - ▣ Premier édité en 2014
 - ▣ Sixième édition en cours de préparation
 - ▣ Edition de l'année N basée sur les données qualité d'eau de l'année N-1 et publiée à la fin de l'année N



*Documents 50 - 90 pages
selon les années*

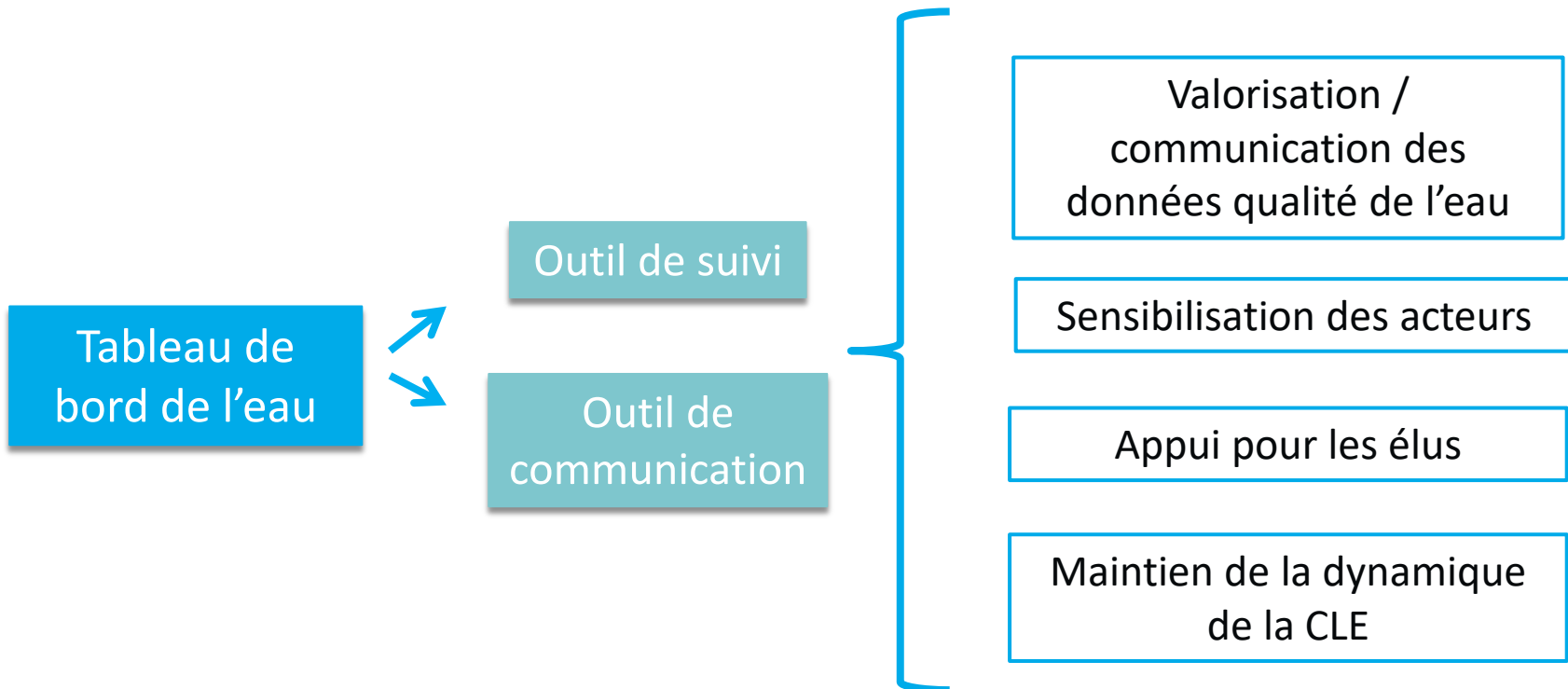
Objectifs & principes

- Un tableau de bord du SAGE et un outil de communication pour le Territoire d'eau



Objectifs & principes

- Un tableau de bord du SAGE et un outil de communication pour le Territoire d'eau



Objectifs & principes

□ Principes généraux :

Vulgarisation

Large appropriation du public tout en apportant des infos pertinentes pour les acteurs de l'environnement



Synthèse

- Approche cartographique au maximum → gain sur la synthèse et lisibilité + information territorialisée
- Limiter les textes et le nombre d'infos données + privilégier les présentations graphiques (diagrammes...)
- Travail sur une mise en page agréable à lire

Lisibilité

→ Un tableau de bord **lu** et **utile** !

Objectifs & principes

□ Diffusion

- Impression environ 300 exemplaires / an

€ environ 2000 €

Membres de la CLE

100 communes + 9 EPCI

Adhérents de l'EPTB

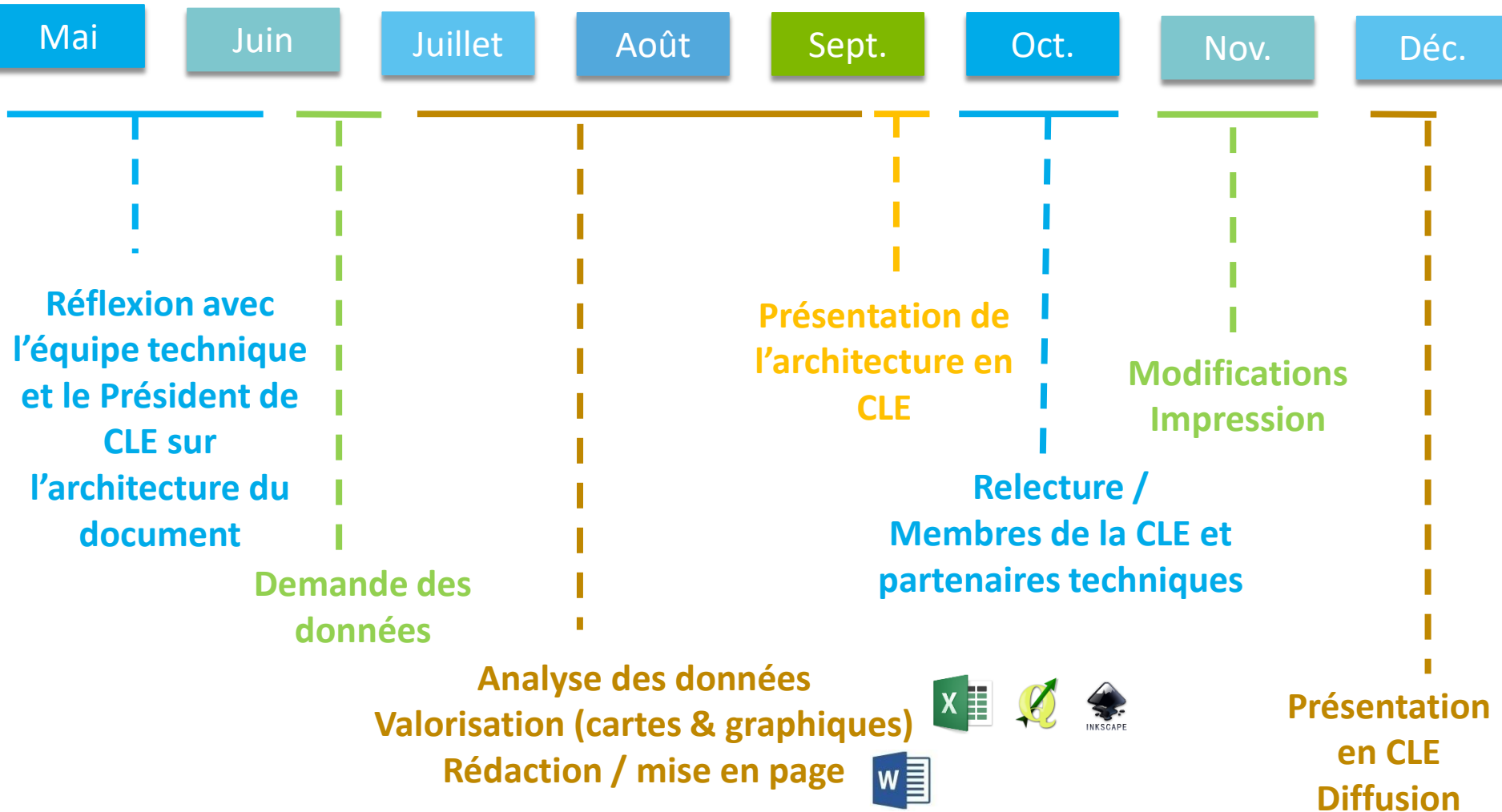
Ensemble des partenaires

➔ Impression en un format agréable à lire favorise la large appropriation souhaitée

- Téléchargement en ligne  www.sagerancefremur.com

-  Présentation de quelques résultats sur la page Facebook de la CLE

Méthode de réalisation



Contenu

- Contenu variable en fonction des années
 - Tronc commun :
 - Qualité de l'eau (atteinte des objectifs chiffrés du SAGE, état des masses d'eau)
 - Présentation d'actions → apporter une dimension concrète à la politique locale de l'eau
 - Focus sur certaines thématiques suivant les années, établis en lien avec le Président de la CLE

Contenu

□ Exemples de focus annuels

Edition 2017

Point sur la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du SAGE

2.2 PRÉSERVER ET GÉRER DURABLEMENT LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des «terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du Code de l'environnement). Elles peuvent prendre différentes formes : les prairies humides, les mares mais aussi les marais, les tourbières... Les zones humides jouent un rôle prépondérant pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Leur rôle est déterminant sur plusieurs points :

- Sur le régime des eaux : stockage à court ou long terme des eaux de crue, laminage et désynchronisation des pics de crue, recharge des nappes, soutien des étiages, dissipation des forces érosives et recharge du débit solide des cours d'eau
- Sur la qualité des eaux : rétention et élimination de l'azote, rétention des matières en suspension et des éléments associés, du phosphore, des métaux lourds et des micropolluants organiques
- Sur la biodiversité, par la présence d'habitats indispensables au développement de nombreuses espèces.

Malgré leur grand intérêt, les zones humides ont fortement régressé sur les bassins versants du territoire du SAGE, comme sur l'ensemble du territoire français (disparition de l'ordre des deux-tiers des zones humides sur le territoire du SAGE). L'urbanisation, le drainage et les remblais (terrassement dépôts de matériaux, ballastage, talutage, remblayage) sont à l'origine de la grande majorité des disparitions de zones humides.

LE SAGE COMPREND SIX DISPOSITIONS ET UN ARTICLE DE RÈGLEMENT VISANT LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES :

Disposition n°17 : Inventorier les zones humides	Depuis 2004, les communes ou groupements de communes ou syndicats de bassin versant s'attachent à améliorer la connaissance des zones humides. Ainsi, une grande partie des communes disposent d'un inventaire réalisé et validé. En effet, fin 2017, 97 sur 101 inventaires communaux des zones humides sont validés par la CLE. Ces inventaires à l'échelle communale doivent maintenant être complétés dans les zones U et Au des documents d'urbanisme pour contrer la destruction des zones humides due à l'urbanisation. Fin 2017, 4 communes ont un inventaire des zones humides complété sur les zones U et AU et validé par la CLE.
Disposition n°18 : Mettre en place un observatoire des zones humides	La CLE assure la cohérence, la qualité et le suivi des inventaires des zones humides dans le périmètre du SAGE. Ce travail va aboutir à la création d'un observatoire des milieux aquatiques qui permettra le partage de toutes les informations sur les milieux aquatiques avec les partenaires et le grand public. Il sera mis en ligne prochainement.



Contenu

- Exemples de focus annuels

Edition 2018

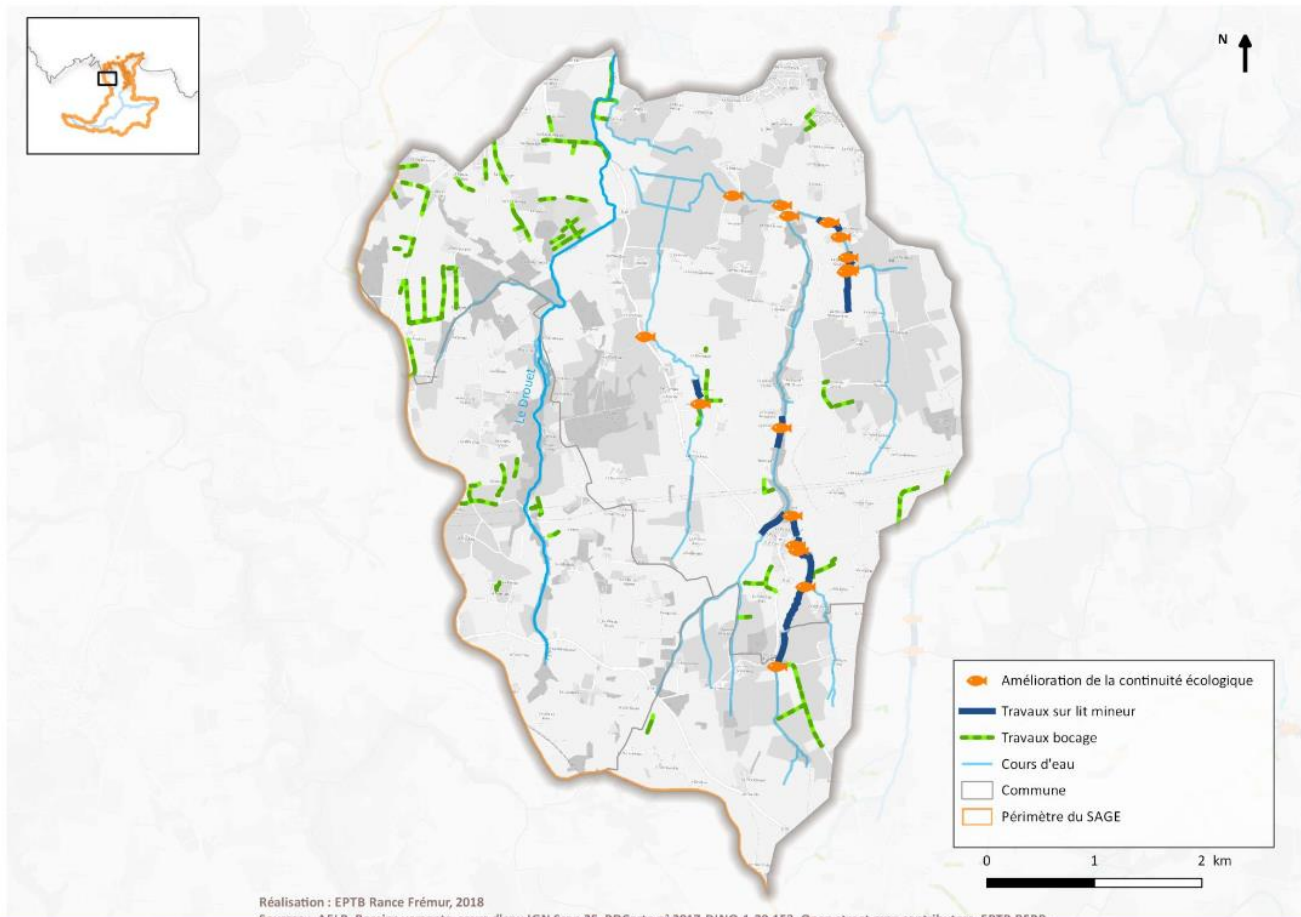
Focus sur chacune des 22 masses d'eau superficielles /
bilan des contrats territoriaux :

- Cartographie des travaux effectués
- Descriptif de la masse d'eau (état écologique, gouvernance, travaux effectués)
- Liste des communes en zéro-phyto
- Présentation d'une action phare

Contenu

□ Exemples de focus annuels

LE DROUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER



Réalisation : EPTB Rance Frémur, 2018

Sources : AELB, Bassins versants, cours d'eau IGN Scan 25, BDCarto n° 2017-DINO-1-29-153, Open street map contributors, EPTB RFBB.

Contenu

Exemples de focus annuels

LE MEMO DE LA MASSE D'EAU	
Nom	Le Drouet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer
Identifiant	FRGR1440
Surface (km²)	28 km²
Objectif de bon état	2021
Risques évalués dans le SDAGE 2016-2021	Morphologiques, obstacles à l'écoulement, pesticides
État écologique 2013	Médiocre
État écologique 2016	Mauvais
Tendance 2013-2016	➔
Paramètre déclassant en 2016	Diatomées, invertébrés, poissons
Ces paramètres révèlent des problèmes de...	Qualité physico-chimique et morphologique
Contrat territorial concerné	Frémur baie de Beausais
Maîtres d'ouvrage	Eau du Pays de Saint-Malo, Communauté de Communes Côte d'Émeraude, Dinan Agglomération
Travaux bocage	17,6 km
Travaux continuité écologique	15 obstacles
Travaux sur lit mineur	2890 m



LES COMMUNES EN ZERO-PHYTO

- Beausais-sur-Mer (Plessix-Balisson et Trégon)



ZOOM SUR UNE ACTION SUR LA MASSE D'EAU

Projets bocagers sur le bassin versant du Drouet

Dans le cadre du programme Breizh Bocage, la Communauté de communes Côte d'Émeraude met en œuvre des projets bocagers pour les agriculteurs et particuliers désireux de planter du bocage. Sur le secteur du Drouet, trois agriculteurs ont ainsi été accompagnés pour planter des haies. Si l'objectif principal de la plantation de bocage est de lutter contre l'érosion des sols, d'autres raisons ont amené les agriculteurs à réaliser des projets bocagers :

- Abriter des auxiliaires des cultures dans le cadre de productions utilisant peu d'intrants et limitant au maximum le labour
- Délimiter des parcelles mitoyennes
- Séparer des parcelles dédiées aux productions biologiques de parcelles cultivées de manière conventionnelle.

Un travail de collaboration entre agriculteur et technicien bocage permet de définir le projet bocager. Le choix des essences se fait parmi une liste de 25-30 espèces locales, en fonction du type du sol, de la fonction voulue de la haie (brise-vent, abri pour la biodiversité...) et de la volonté de l'agriculteur. Sur le bassin versant du Drouet, ce sont majoritairement des essences arbustives avec baies ou épines (sureau, aubépine, noisetier, fusain...) qui sont plantées.

Les premiers retours des travaux menés sont positifs comme en témoigne la volonté des agriculteurs ayant déjà planté de réaliser d'autres projets bocagers.



CCCE



CCCE

Contenu

- Exemples de focus annuels

Edition 2019

- Focus sur l'état quantitatif de la ressource en eau
- Focus sur la gouvernance : qui fait quoi pour l'eau ? / contexte de formation des futurs nouveaux élus de la CLE et du territoire
- Présentation d'actions réalisées dans le cadre des CTBV avec témoignages d'acteurs

Exemple : l'édition 2019

- Chapitre 1 : Qualité des milieux
 - ▣ Rappel sur les réseaux de suivi
 - ▣ Le point sur les **objectifs chiffrés du SAGE** en 2018 : nutriments, matières organiques, phytosanitaires, qualité des eaux littorales
 - ▣ L'atteinte du bon **état écologique** des masses d'eau : règles d'évaluation ; états biologique et écologiques
 - ▣ Etat d'avancement des **inventaires** communaux du patrimoine naturel
 - ▣ Zoom sur **l'état quantitatif** de l'eau : y a –t-il et y aura –t-il assez d'eau sur le territoire ?

Exemple : l'édition 2019

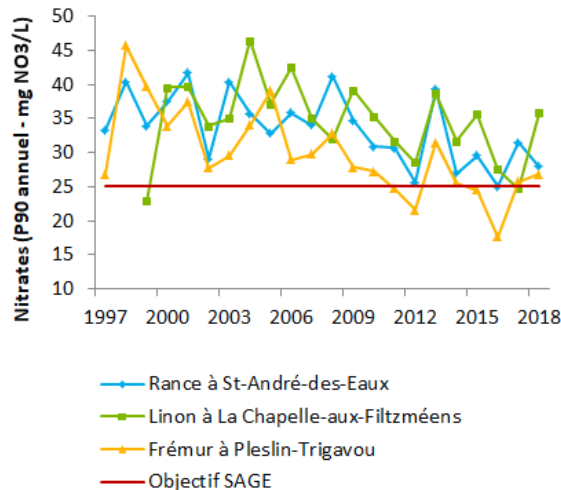
LES NITRATES DANS LES COURS D'EAU EN 2018

Objectif : atteindre 90% des mesures inférieures à 25 mg/L

Description

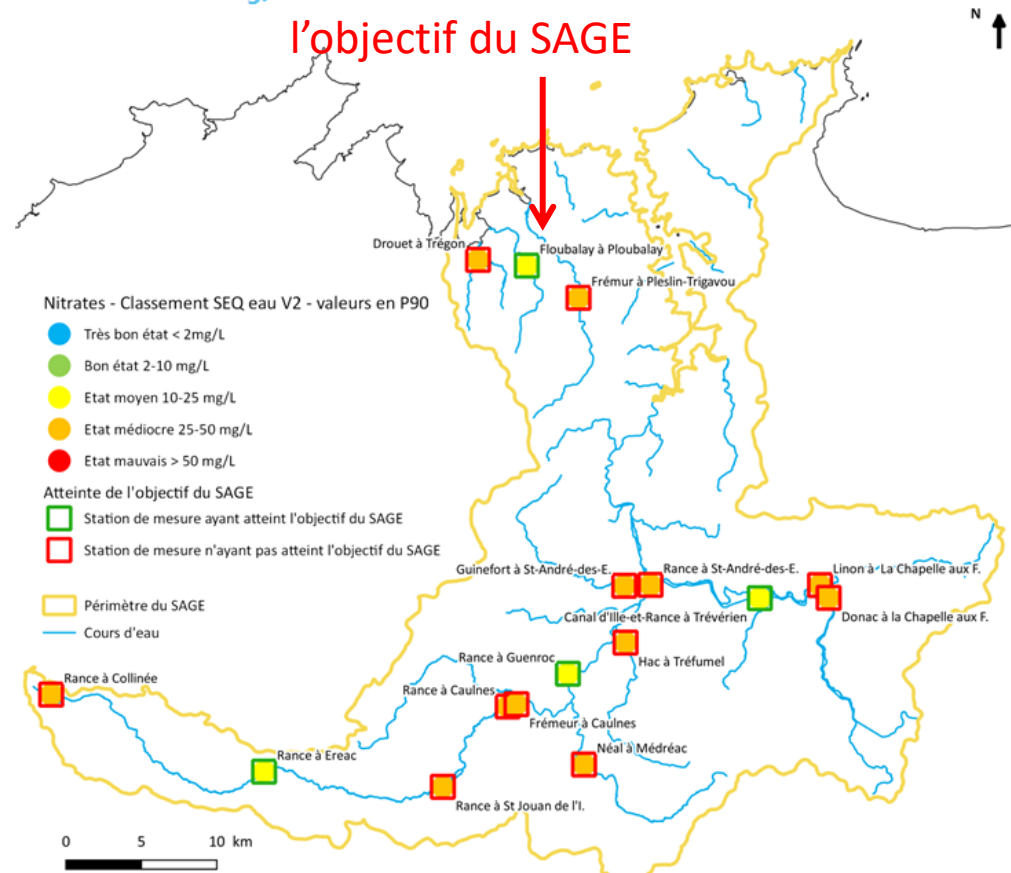
Une tendance à la baisse des nitrates est observée ces 20 dernières années. Par exemple, sur les stations la Rance à Saint-André-des-Eaux et le Frémur à Pleslin-Trigavou, les teneurs ont respectivement diminué de 13% et 23% entre les périodes 1997-2007 et 2008-2018. Cela encourage à poursuivre les efforts d'amélioration, car encore trop peu de stations atteignent l'objectif du SAGE. En 2018, la concentration moyenne en nitrates toutes stations confondues est de 30 mg/L (en Percentile 90 - P90) et seules 4 des 16 stations ont atteint l'objectif.

Evolution sur 20 ans



Evolution inter-annuelle sur 3 stations

Résultats 2018 / présentation carto : Concentration et atteinte de l'objectif du SAGE



Exemple : l'édition 2019

Analyse des données en parallèle de la présentation des résultats → Mise en évidence des principaux chiffres à retenir

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COURS D'EAU EN 2018 (2/2)

Objectif : concentration maximale inférieure à 1 µg/l pour la somme des molécules

En 2018, aucune station n'a atteint l'objectif du SAGE de non dépassement des 1 µg/L pour la somme des molécules.

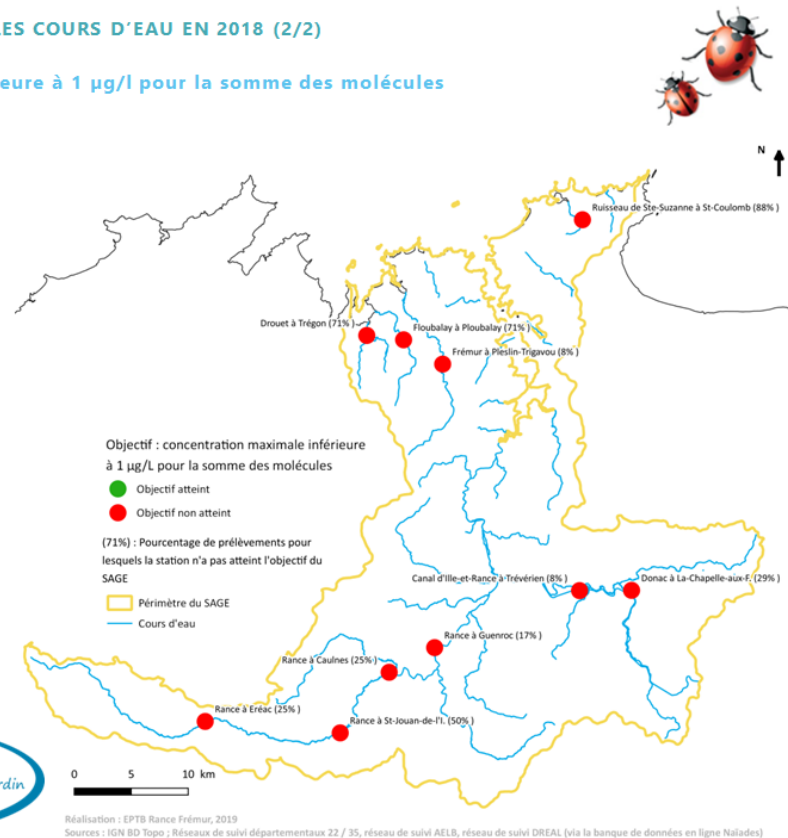
La station du ruisseau de Sainte-Suzanne à Saint-Coulomb est celle présentant les dépassements les plus fréquents de l'objectif (dans près de 90% des 16 prélèvements de 2018).

A noter que trois des quatre stations échantillonnées le 4 juin ont connu des concentrations totales en produits phytosanitaires très importantes : 10.6 µg/L sur la Rance à Saint-Jouan-de-l'Isle, 7.2 µg/L sur le ruisseau de Sainte-Suzanne à Saint-Coulomb et 4.6 µg/L sur le Drouet à Trégon.

Ces prélèvements ont été réalisés en période de pluies intenses (32 mm la veille à la station météo de Pleurtuit), ce qui explique ces fortes concentrations liées à un ruissellement et à un lessivage des sols très important.

Il est difficile d'évaluer l'évolution dans le temps des teneurs en produits phytosanitaires car les résultats sont très variables d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques mais aussi car les molécules utilisées changent.

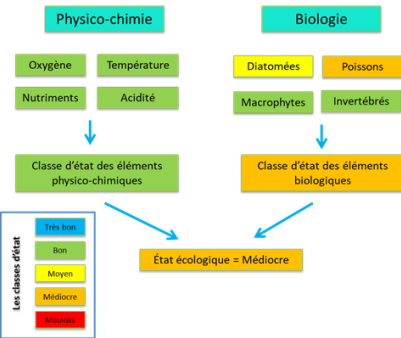
Rappel !
Depuis 2019, les produits phytosanitaires sont interdits au jardin pour le grand public !



Exemple : l'édition 2019

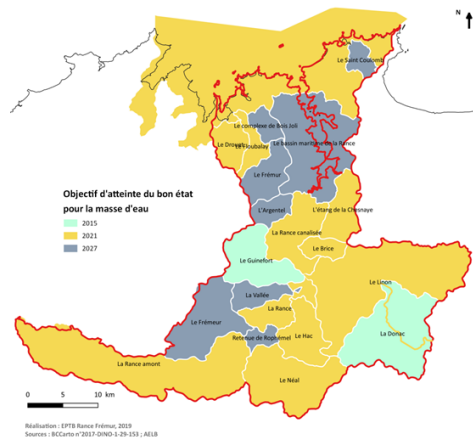
Un exemple d'évaluation du bon état écologique

Dans l'exemple ci-dessous, les paramètres physico-chimiques sont tous en bon état, ce qui n'est pas le cas de tous les paramètres biologiques. L'élément le plus déclassant est ici le paramètre poissons, classé médiocre. Au regard de ce paramètre, l'état écologique global de la masse d'eau est classé médiocre.



LES DÉLAIS D'ATTEINTE DU BON ÉTAT

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 fixe pour chaque masse d'eau le délai pour lequel le bon état devra être atteint. Ces délais, repris dans le SAGE, sont présentés ci-dessous.



Le délai d'atteinte du bon état pour la masse d'eau souterraine est 2027.

Etat écologique : règles d'évaluation et présentation des résultats

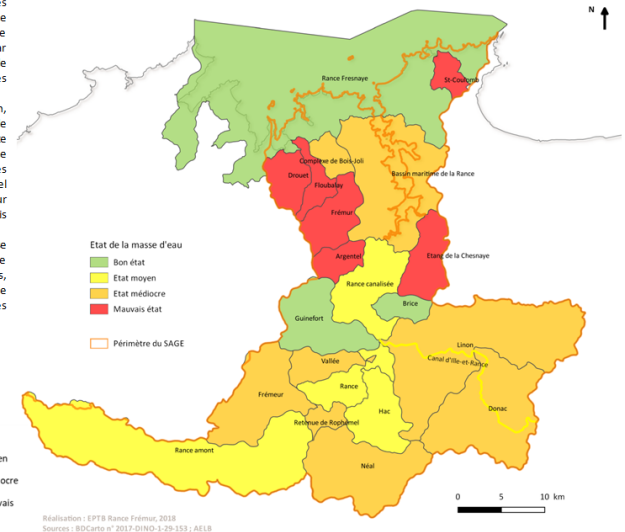
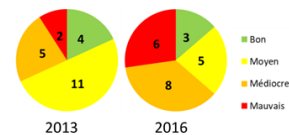
L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Une nouvelle évaluation de l'état écologique des masses d'eau a été effectuée en 2016 par l'agence de l'eau. Elle a été réalisée uniquement à titre indicatif et n'a pas fait l'objet de validation par l'agence de l'eau. Elle permet pour autant de refléter au mieux l'état actuel et réel des masses d'eau.

Comparativement à la précédente évaluation, réalisée en 2013, le classement évolue avec plus de masses d'eau en état médiocre ou mauvais. Cette évolution ne reflète pas nécessairement une dégradation de la qualité des milieux puisque les règles d'évaluation ont changé. Un nouvel indicateur pour les invertébrés, plus pertinent pour refléter l'état de santé du milieu, a en effet été mis en place.

Dans l'évaluation de l'état écologique d'une masse d'eau, les paramètres soutenant la biologie (diatomées, invertébrés benthiques, macrophytes, poissons, flores aquatiques...) ont une place prépondérante relativement aux paramètres physico-chimiques.

Évolution du classement des masses d'eau entre 2013 et 2016



Exemple : l'édition 2019

Quantitatif – prélèvements d'eau

LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX DE SURFACE AUX PRESSIONS D'ORIGINE ANTHROPIQUE (1/2)

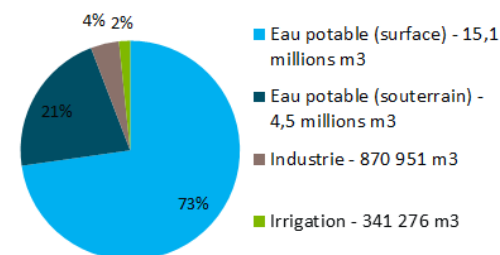
Aux facteurs climatiques et naturels cités ci-avant, il faut ajouter les pressions anthropiques, qui amplifient les étiages : prélèvements d'eau pour l'eau potable, l'industrie ou l'irrigation, plans d'eau (favorisant l'évaporation), destruction des zones humides, dégradation des milieux aquatiques ou encore drainage et imperméabilisation des sols. Les épisodes de sécheresse ont des impacts sur les activités humaines car ils entraînent la prise de mesures de restriction des usages de l'eau, via les arrêtés sécheresse départementaux. Ces mesures ont un impact sur l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation, la production énergétique, la navigation, les activités de loisirs...

En 2017, près de **21 millions de m³** d'eau brute ont été prélevés, dont **77 % d'eaux de surface**.

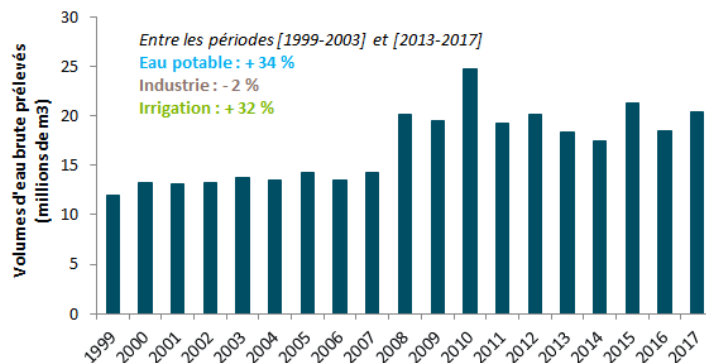
94 % du volume total prélevé est destiné à la **production d'eau potable**. Les principales prises d'eau sont les retenues de **Rophémel** (Plouasne, sur la Rance), de Bois-Joli (Pleurduit, sur le Frémur) et du Val et du Pont-Ruffier (Bobital et Brusvily, sur le Guinefort).

Entre les périodes 1999-2003 et 2013-2017, les **prélèvements d'eau brute, tous usages confondus, ont augmenté de 32 %** dans le périmètre du SAGE.

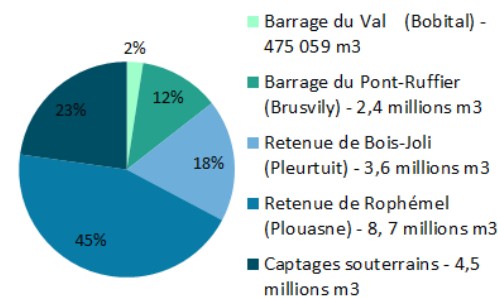
Volumes prélevés par usages (% de volume)



Evolution des volumes d'eau brute prélevés entre 1999 et 2017



Volumes prélevés pour la production d'eau potable (% de volume)



Exemple : l'édition 2019

Quantitatif – climat du futur en Bretagne

QUEL CLIMAT POUR LE 21^E SIECLE ?

Il est difficile d'établir précisément quelles vont être les évolutions climatiques à l'échelle locale ; les incertitudes restent nombreuses. Les scénarios peuvent s'avérer variables suivant les modèles climatiques utilisés et les hypothèses de politiques climatiques qui seront mises en place. Les scénarios présentés ici montrent uniquement des **tendances** à l'échelle de la région Bretagne (source Météo-France - Climat HD : modèles Euro-Cordex et Aladin Climat).

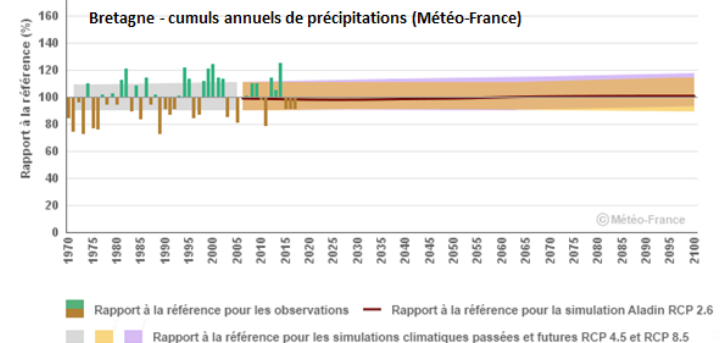
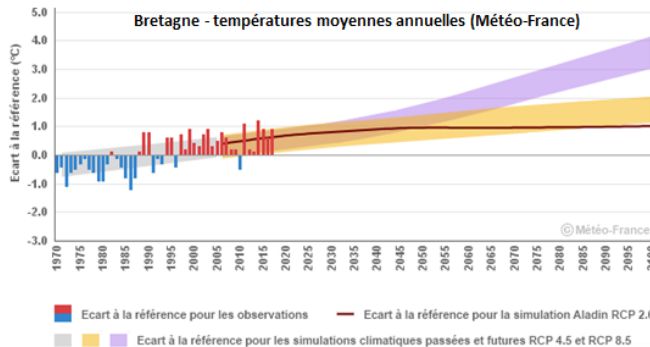
→ *Vulgariser les enjeux du moment*

→ *Vérification ponctuelle de la bonne vulgarisation avec des experts*

Il n'y a pas que la pluie qui est responsable de la quantité d'eau sur nos bassins versants ! La chaleur, en favorisant l'évaporation, contribue aussi à augmenter les risques... et ici, il devrait faire plus chaud dans le futur !



Paramètre	Echelle de temps	Politique climatique		
		Pas de politique climatique de réduction des émissions de CO2 (RCP 8.5)	Stabilisation des émissions de CO2 (RCP 4.5)	Diminution des émissions de CO2 (RCP 2.6)
 Température moyenne	Horizon 2050	Hausse (environ +1°C)		
	Horizon 2070-2100	Hausse (+3-4°C)	Hausse / stabilisation (+1-2°C)	Stabilisation possible (+1°C)
 Journées chaudes (nombre de jours où la température dépasse 25°C)	Horizon 2050	Hausse		
	Horizon 2070-2100	Hausse (environ +38 jours)	Hausse (environ +12 jours)	Hausse
 Précipitations	XXI ^e siècle	Peu d'évolutions		



Exemple : l'édition 2019

- Pause « jeu »
 - ▣ Faciliter l'appropriation du territoire d'eau
 - ▣ Formation du public

Une petite pause pour mieux connaître le territoire d'eau ?

Sauriez-vous reconnaître quel est le site représenté sur la photo ? Réponses page suivante !



Reconnaissance de sites du périmètre du SAGE



Exemple : l'édition 2019

- **Chapitre 2 : Gouvernance / qui fait quoi pour l'eau dans le périmètre du SAGE ?**
 - ▣ Présentation du SAGE / CLE
 - ▣ Présentation des contrats territoriaux de bassin versant
 - ▣ Organisation des compétences sur le territoire :
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - Production et distribution d'eau potable
 - Assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales

- **Etat des lieux de la gouvernance**
- **Meilleure compréhension du territoire d'eau**

Exemple : l'édition 2019

Etat d'avancement des dispositions du SAGE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE

Objectif	Disposition	Action ponctuelle		Action permanente	
		Réalisée	Non réalisée	Démarrée	Non démarrée
Objectif 1 : Bon fonctionnement du bassin versant	D1 : Inventorier les cours d'eau				
	D2 : Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme				
	D3 : Déterminer un objectif de bon potentiel écologique [...] pour les masses d'eau fortement modifiées de la Rance				
	D4 : Respecter le débit minimum à l'aval du barrage de <u>Rophémel</u>				
	D5 : Définir un débit minimum à l'aval de la retenue du Bois Joli				
	D6 : Étudier l'impact des prélèvements d'eau pour respecter les objectifs de bon état				
	D7 : Équiper le point nodal de la Rance d'une station de mesure				
	D8 : Rétablir la continuité écologique en agissant sur le taux d'étagement par masse d'eau				
	D9 : Restaurer la continuité écologique en agissant sur les ouvrages abandonnés ou non entretenus				
	D10 : Suivre les passes à poisson sur les ouvrages équipés de dispositifs de franchissement				
	D11 : Mettre en place des protocoles de gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques identifiés pour favoriser la continuité écologique				
	D12 : Aménager l'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau				
	D13 : Adopter des méthodes douces pour consolider les berges				
	D14 : Reconquérir les zones d'expansion de crues et les zones tampons en bordure de cours d'eau				
	D15 : Réaliser un diagnostic des plans d'eau				
	D16 : Mettre en place une veille et un observatoire des espèces invasives				
	D17 : Inventorier les zones humides				
	D18 : Mettre en place un observatoire des zones humides				
	D19 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme				
	D20 : Fixer une gestion adaptée des peupliers et des boisements d'épicéa de Sitka en zones humides et au bord des cours d'eau				
	D21 : Identification des « zones humides prioritaires pour la gestion »				
	D22 : Mettre en place un programme d'action sur les « zones humides prioritaires pour la gestion »				
	D23 : Inventorier les dispositifs <u>anti-érosifs</u> (haies, talus, boisements, etc.)				
	D24 : Protéger les dispositifs <u>anti-érosifs</u> (haies, talus, boisements, etc.) dans les documents d'urbanisme				
	D25 : Lutter contre les surfaces imperméabilisées et développer des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales				
	D26 : Intégrer les capacités d'assainissement, l'alimentation en eau potable et la gestion des eaux pluviales en amont des projets d'urbanisme				

Exemple : l'édition 2019

L'assainissement des eaux usées

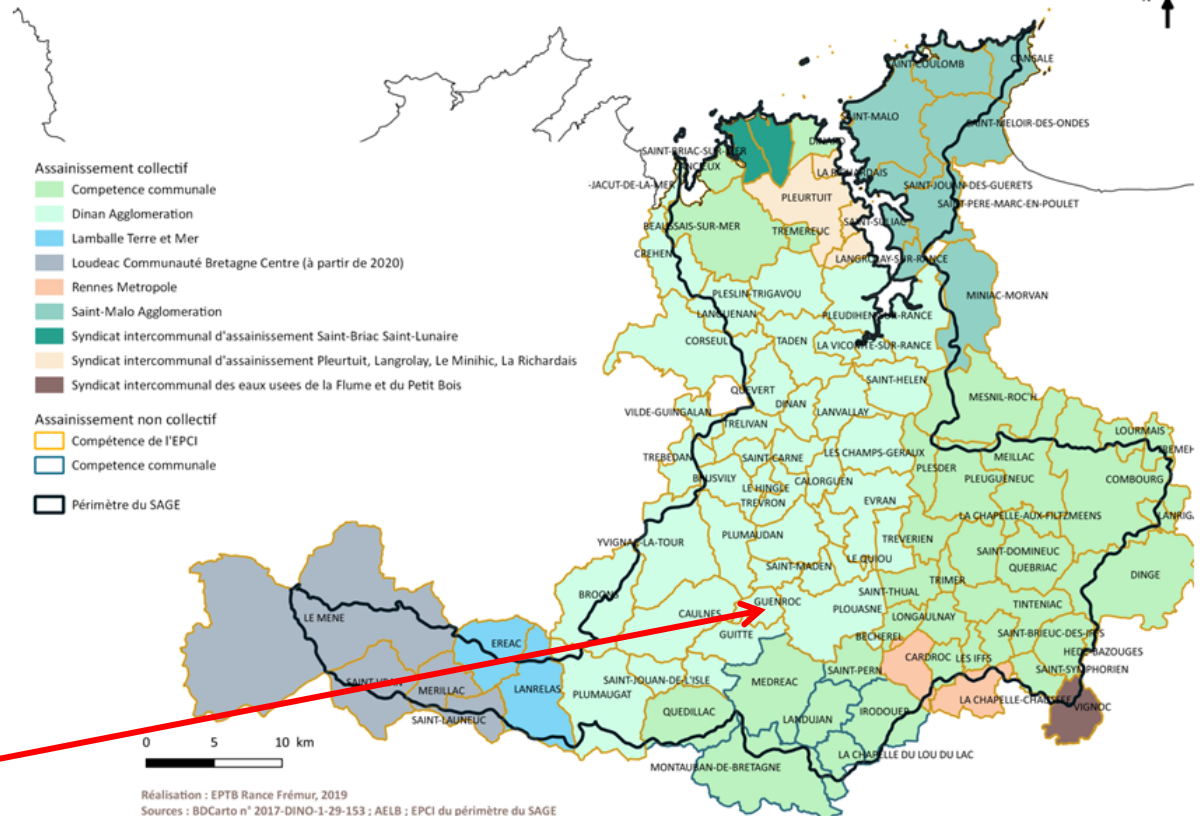
Comme pour l'eau potable, la Loi NOTRe a entraîné des changements dans l'organisation des compétences autour de l'assainissement, avec une prise de compétence des EPCI à fiscalité propre au plus tard pour 2026.

Texte explicatif

Concernant l'assainissement collectif, trois EPCI n'ont pas encore repris la compétence. Celle-ci s'effectue via les communes ou des syndicats intercommunaux d'assainissement. La compétence concerne le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux ainsi que l'élimination des boues produites. A noter que 14 communes du périmètre du SAGE ne disposent pas de réseaux d'assainissement collectif.

Pour l'assainissement non collectif (assainissement individuel), l'ensemble des EPCI à l'exception de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban ont la compétence et l'exercent via les Services public de l'assainissement non collectif (SPANC). La compétence obligatoire concerne le contrôle des installations, mais la collectivité peut aussi, à titre facultatif, assurer d'autres missions comme les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ou encore l'entretien.

Organisation par commune



Exemple : l'édition 2019

- **Chapitre 3 : Présentations de huit actions réalisées en 2018/2019 sur le territoire d'eau**
 - ▣ **Communication sur les actions menées pour la reconquête de la qualité de l'eau**
 - ▣ Contenu :
 - Description de l'action
 - Illustration
 - Témoignage d'un acteur (élu, acteur socio-professionnel, technicien) concerné par l'action

Exemple : l'édition 2019

LITTORAL : DES PLAQUES « LA MER COMMENCE ICI » POUR SENSIBILISER LE PUBLIC AUX POLLUTIONS MARINES

Lauréat de l'appel à projet « Prévention et Promotion de la Santé » de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, sur deux années successives, le projet « La Mer commence ici » est animé par l'association COEUR Emeraude. Il vise à rappeler au grand public et aux usagers de l'estran les risques sanitaires et physiques de leurs pratiques à terre comme en mer. Cela passe d'abord par la mise en place d'une signalétique aux abords des avaloirs d'eaux pluviales qui rappelle que les eaux pluviales finissent généralement dans le milieu naturel - rivières et littoral - et qu'elles y amènent avec elles, les pollutions rencontrées sur leur chemin : plastique, mégot, excréments, huile, etc.

La moitié des 74 communes du périmètre du projet de Parc naturel régional Rance Emeraude (et d'autres voisines) sont déjà engagées et ont installé ou vont installer ces macarons en lave émaillée. En complément, des panneaux rappelant les bonnes pratiques sont installés sur sept plages des bords de l'estuaire de la Rance et de la côte d'Emeraude.



Macaron près d'une grille d'eaux pluviales (COEUR Emeraude)

Objectif n°2 du SAGE : Assurer les usages littoraux



Témoignage de Patricia Perrier, Ajointe à l'Environnement à la Ville de Dinard

Constatez-vous des pollutions régulières sur l'espace public ?

Les mégots sont un vrai problème en ville et sur les plages où ils constituent une part importante de la pollution. Les fumeurs pensent souvent faire un bon geste en jetant leur mégot dans les avaloirs d'eaux pluviales. Nous avons aussi régulièrement l'été des dépôts sauvages d'ordures après les grands weekends, cela est renforcé par les locations en [AirB&B](#) sans mise à disposition de poubelles.

Quel message souhaitez-vous faire passer à travers la pose des macarons « La Mer commence ici » ?

Le message est que nous sommes tous concernés et que la pollution terrestre induit la pollution maritime. Plus globalement, avec leur côté esthétique les macarons renforcent l'image d'une ville qui soigne sa propreté et ils interpellent les piétons.

Combien de macarons ont été posés sur votre commune et comment les sites ont-ils été choisis ?

Nous en avons commandés 83 qui sont en cours de pose. Nous privilégions les abords des plages, le centre-ville, la proximité des terrasses de café, les cours d'écoles. Nous visons donc les lieux où le rapport avec la mer est le plus évident, les lieux de passage les plus fréquentés et aussi les endroits qui permettent une sensibilisation des enfants et des jeunes.

Avez-vous des retours du public sur ces macarons et leur efficacité ?

Cette campagne est très appréciée, je n'ai pas entendu de retours négatifs. Je pense que beaucoup de personnes ont réalisé par cette campagne que les avaloirs sont directement connectés à la mer mais nous avons encore beaucoup de pédagogie à faire.

Perspectives - conclusion

Un document annuel...

... De suivi de la qualité de l'eau et de la mise en œuvre du SAGE

... De communication générale sur l'eau à l'échelle locale

Un document adaptable
et évolutif

Transition



Vers un tableau de bord du territoire d'eau

*Intégration des
bilans des CTBV,
présentation
d'actions, recueil de
témoignages*

→ Implication croissante des
acteurs du périmètre (CTBV /
EPCI)

Contexte de
mutualisation de la
communication /
feuille de route de la
CLE

*Indicateurs partagés,
quelle place pour
l'opérationnel...*

→ Nouvelles questions sur le
contenu ; à travailler avec les
partenaires pour faire évoluer le
tableau de bord

→ Tout en gardant un
document **lu** et **utile** !